

# **1. SYNTHÈSE**

## 1.1. Un début de réduction des déficits en 2011

*Avertissement* : les commentaires qui suivent s'appliquent à des comptes prévisionnels pour 2011 et « tendanciels » pour 2012 n'intégrant pas les mesures annoncées à la rentrée qui figureront dans la loi de finances rectificative pour 2011 et dans le PLFSS pour 2012. La prise en compte de ces mesures (recettes nouvelles, économies sur les dépenses d'assurance maladie, ...) se traduira par une légère amélioration du solde du régime général en 2011 et par une diminution substantielle du déficit de 2012.

### Un déficit des régimes de base et du FSV de 24,4 Md€ en 2011

Le déficit de l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale et du FSV a atteint -29,6 Md€ en 2010 soit un quasi-triplement en deux ans.

Ce déficit serait réduit de 5,2 Md€ en 2011 pour s'établir à -24,4 Md€. Ce niveau reste très élevé puisqu'il représente encore plus du double du déficit de 2008.

La réduction porte principalement sur le régime général dont le déficit serait ramené de -23,9 Md€ en 2010 à -18,6 Md€ en 2011.

### Soldes des régimes de base et du FSV

En milliards d'euros

	2009	2010	2011 (p)	2012 (t)
Régime général	-20,3	-23,9	-18,6	-21,2
Autres régimes de base	-1,3	-1,6	-2,0	-2,1
<b>Ensemble des régimes de base</b>	<b>-21,7</b>	<b>-25,5</b>	<b>-20,6</b>	<b>-23,4</b>
FSV	-3,2	-4,1	-3,8	-4,0
<b>Ensemble des régimes de base et fonds</b>	<b>-24,9</b>	<b>-29,6</b>	<b>-24,4</b>	<b>-27,4</b>

Source : DSS/SD6/6A

(p) = provisoire ; (t) = tendanciel

### Le déficit du régime général serait réduit de 5,3 Md€ en 2011

En 2011, le déficit du régime général se réduit grâce à la bonne tenue de la masse salariale, à l'apport de recettes nouvelles et à la modération des dépenses.

La progression de la masse salariale, révisée à la hausse à plusieurs reprises, est estimée à 3,7% (3,2% dans la prévision de juin), ce qui est proche de la moyenne de longue période.

Les recettes nouvelles sont liées pour l'essentiel à la réforme des retraites qui apporte 3,5 Md€ au régime général via le FSV.

Les dépenses connaissent une augmentation un peu supérieure à 3% dans le prolongement des évolutions des deux années précédentes.

L'année 2011 est marquée par les effets des trois grands textes sociaux votés dans la seconde moitié de 2010 : la loi de réforme de retraites, la loi organique relative à la gestion de la dette sociale et la loi de financement de la sécurité sociale. Sur le plan financier, les principales incidences de ces textes sur l'année 2011 sont l'apport de ressources nouvelles au régime général et à la CADES, une inflexion du nombre de départs en retraite, et une reprise de dette d'un montant sans précédent (65,3 Md€) par la CADES.

### Soldes par branche du régime général

En milliards d'euros

	2009	2010	2011 (p)	2012 (t)
Maladie	-10,6	-11,6	-9,9	-12,0
Accidents du travail	-0,7	-0,7	0,0	0,2
Retraite	-7,2	-8,9	-6,1	-6,6
Famille	-1,8	-2,7	-2,6	-2,7
<b>Total régime général</b>	<b>-20,3</b>	<b>-23,9</b>	<b>-18,6</b>	<b>-21,2</b>

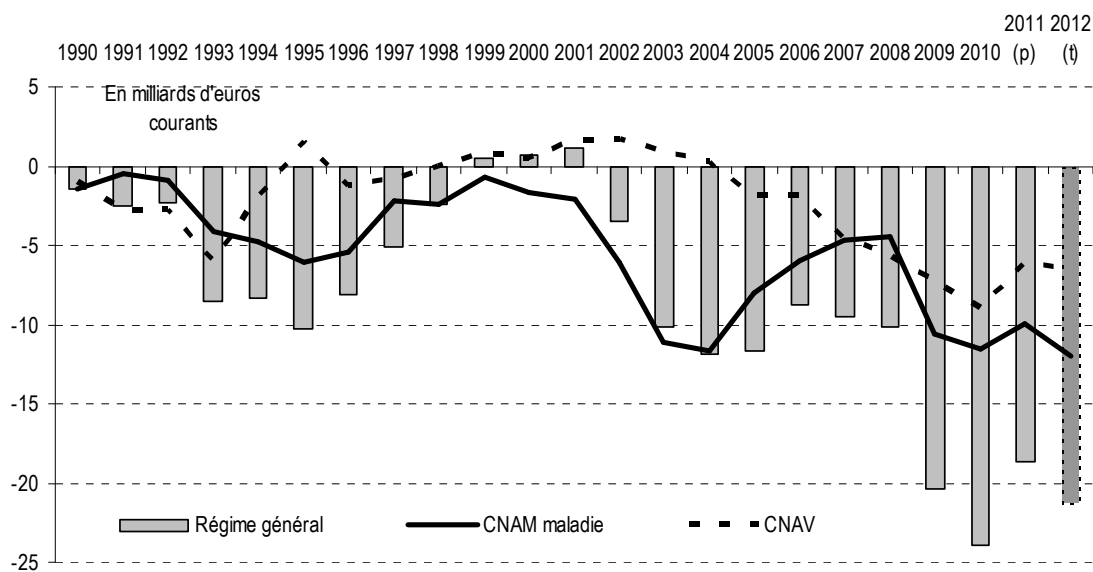
Source : DSS/SD6/6A

Malgré sa réduction (de 1,7 Md€) le déficit de la branche maladie resterait le plus important en 2011, représentant plus de la moitié du déficit du régime général. L'amélioration est plus sensible pour la branche retraite (2,8 Md€) qui bénéficie des recettes apportées par la réforme de 2010. Le déficit de la branche famille se stabiliserait au niveau élevé de 2010. Après deux années de déficit, la branche accidents du travail retrouve l'équilibre en 2011 grâce au relèvement du taux de cotisation.

#### Les écarts par rapport à la prévision de juin 2011

La prévision de déficit du régime général pour 2011 est améliorée de 0,9 Md€ par rapport au mois de juin. Cette révision porte principalement sur les recettes où elle s'explique par le relèvement de la masse salariale de 0,5 point (3,7% au lieu de 3,2%) qui accroît les produits sur revenus d'activité d'environ 1 Md€. Des prestations un peu moins élevées que prévu y contribuent également. L'amélioration du solde se répartit entre les branches maladie (+0,4 Md€) et retraite (+0,4 Md€).

### Soldes du régime général, de la CNAM maladie et de la CNAV



soldes en encaissements-décaissements jusqu'en 1998, en droits constatés à partir de 1999 - prévisions pour 2011

Source : DSS/SD6/6A

**En 2012, avant mesures nouvelles, une augmentation du déficit d'environ 2,5 Md€**

Pour l'année 2012, le compte tendanciel établi sur la base des hypothèses macroéconomiques du Gouvernement, mais avant prise en compte des dispositions de la loi de financement, décrit une augmentation du déficit de 2,6 Md€. Ce compte, qui fournit le cadre de préparation de la loi de financement pour 2012, repose sur l'hypothèse d'une augmentation « spontanée » des dépenses d'assurance maladie de 4,1%.

**Les hypothèses macroéconomiques**

Les hypothèses économiques ici retenues pour 2011 et 2012 sont celles, communes au PLF et au PLFSS, qui seront présentées dans le rapport économique, social et financier pour 2012.

La prévision de croissance du PIB est légèrement abaissée pour 2011, à 1 ¾ % (contre 2% en juin), pour prendre en compte l'évolution du 1<sup>er</sup> semestre. La même hypothèse de croissance (1 ¾ %) est retenue pour 2012.

En sens inverse, la masse salariale du secteur privé en valeur, dont l'évolution est généralement décalée par rapport à celle de l'activité, voit sa progression à nouveau révisée à la hausse pour l'année 2011 : elle est désormais estimée à 3,7%, contre 3,2% en juin dernier et 2,9% dans la prévision initiale de septembre 2010. L'hypothèse retenue pour 2012 est à nouveau de 3,7%.

La prévision d'inflation pour 2011, revue à la hausse, est désormais de 2,1% au lieu de 1,8% dans les comptes présentés en juin. L'hypothèse retenue pour 2012 est de 1,7% pour la hausse des prix hors tabac en moyenne annuelle.

Si les estimations de croissance et de masse salariale pour 2011 reposent largement sur des acquis, les hypothèses présentées pour 2012 sont entourées d'une très grande incertitude en raison des tensions sur les marchés financiers et de la dégradation du climat des affaires constatées depuis le début de l'été. Les organismes internationaux ont commencé de réviser leurs prévisions à la baisse. Ils soulignent la gravité des risques qui pèsent sur les évolutions économiques des prochains trimestres.

**Retour à un niveau normal de la trésorerie du régime général en 2011**

En raison de l'importance des déficits de 2009 et 2010 et de l'absence de toute reprise de dette par la CADES entre le printemps 2009 et la fin de 2010, le besoin de financement de l'ACOSS s'est profondément creusé en 2010 pour atteindre le niveau sans précédent de -49,5 Md€ en fin d'année.

En 2011, les déficits du régime général et du FSV, conjugués à d'autres éléments de moindre importance, contribuent à une dégradation supplémentaire de la trésorerie de l'ACOSS pour environ 23 Md€. Mais l'opération de reprise de dette d'une ampleur sans précédent (65,3 Md€) réalisée par la CADES en versements étalés sur l'année (dont 59 Md€ déjà effectués en septembre) ramènera le solde de trésorerie de l'ACOSS à un niveau estimé à -7,5 Md€ en fin d'année.

Les charges financières nettes supportées par le régime général ont sensiblement augmenté en 2010 (325 M€ après 96 M€ en 2009) en raison de l'importance des volumes empruntés. Elles sont toutefois restées contenues grâce au niveau très bas des taux d'intérêt à court terme. Ces charges se réduiraient en 2011 (environ 150 M€) grâce à l'amélioration du profil de trésorerie.

**Persistance d'un important déficit structurel du FSV**

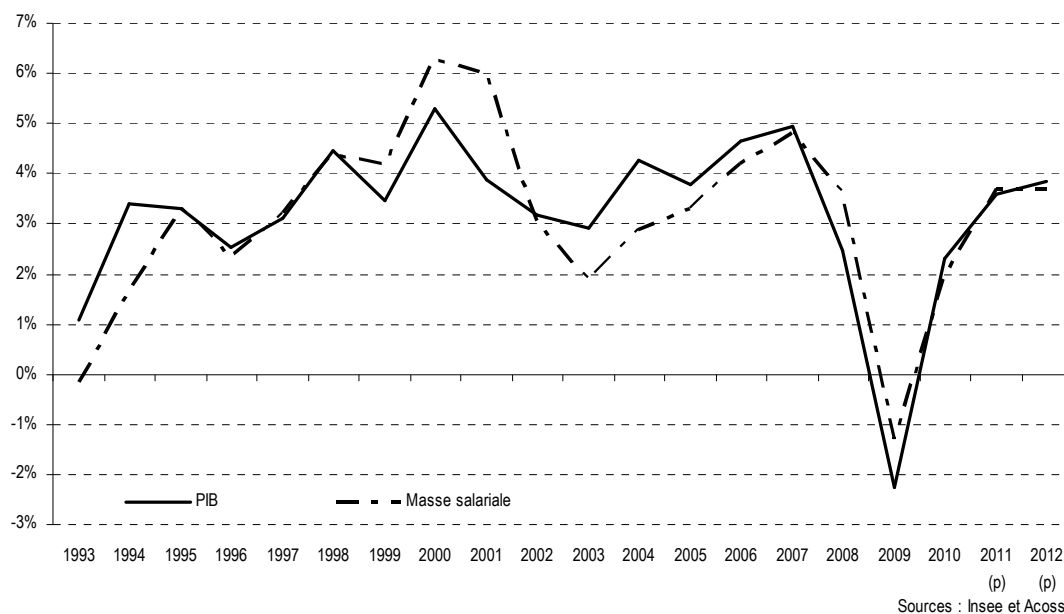
Le Fonds de solidarité vieillesse, dont le déficit s'est très fortement creusé en 2009-2010, voit ses recettes et ses dépenses considérablement augmenter en 2011 du fait de son rôle dans le financement de la réforme des retraites. Il bénéficie de l'ensemble des nouvelles recettes, mais en contrepartie le périmètre de ses prises en charge est élargi. Les deux opérations s'équilibrent si bien que le déficit du fonds se maintiendrait en 2011 et 2012 à un niveau très élevé voisin de -4 Md€. Ce déficit représente environ 20% des dépenses du fonds.

### Les autres régimes

En dehors du régime général, le déficit du régime des exploitants agricoles, dont la branche retraite ne bénéficie d'aucun mécanisme d'équilibrage, atteindrait 1,46 Md€ en 2011 et 1,51 Md€ en 2012. La CNRACL, qui était excédentaire jusqu'en 2009, connaîtrait en 2011 et 2012 des déficits importants, de l'ordre de 600 M€.

La plupart des autres régimes de base sont équilibrés par des mécanismes divers : intégration financière au régime général, subvention de l'État, attribution de CSSS.

#### Taux de croissance annuel du PIB et de la masse salariale



### En 2011 une forte progression des recettes nettement supérieure à celle des dépenses

Les recettes du régime général n'avaient augmenté que d'environ 2% sur l'ensemble des deux années 2009 et 2010 en raison de la récession. Leur progression s'accélère fortement en 2011 (5,3%) grâce à l'accélération de la masse salariale et à l'apport de recettes nouvelles.

Dans le même temps, la croissance des dépenses conserve la tendance assez modérée des deux années précédentes, si bien que l'effet de ciseau entre recettes et dépenses, qui avait considérablement creusé le déficit en 2009 et 2010, s'inverse en 2011 : l'augmentation des produits est supérieure de plus de deux points à celle des charges.

#### Taux de variation des produits et charges du régime général\*

	En % par an			
	2009	2010	2011 (p)	2012 (t)
Produits nets	-0,2%	2,0%	5,3%	3,3%
Charges nettes	3,3%	3,0%	3,2%	3,9%
<b>Ecart</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>2,1%</b>	<b>-0,6%</b>

Source : DSS/SD6/6A

Les modalités de consolidation pour passer des charges et produits bruts aux charges et produits nets ont été revues en 2011, suite aux recommandations de la Cour des comptes dans son rapport sur l'application des LFSS de septembre 2011. Ces opérations sont décrites dans la fiche 17-6 du présent rapport.

## Des apports de recettes de près de 6 Md€ pour le régime général en 2011

En 2011, les recettes du régime général bénéficient du renforcement de la croissance de la masse salariale (3,7% après 2% en 2010) et d'un important surcroît de recettes.

Le financement du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse fait par ailleurs l'objet d'une profonde réorganisation liée à l'apport de recettes nouvelles dans le cadre de la réforme des retraites, à l'affectation directe aux régimes des recettes composant le panier des allègements généraux et à des réaffectations de recettes entre les branches du régime général et le FSV.

**Les augmentations de recettes liées à la réforme des retraites** sont canalisées, directement ou indirectement vers le FSV. Elles portent à la fois sur des prélèvements sociaux (stocks options, retraites chapeau, prélèvement sur les revenus du capital) et sur des impôts d'État. Dans le second cas, les gains pour l'État sont rétrocédés à la sécurité sociale au moyen du transfert d'une partie de la TVA brute collectée sur les professionnels de santé. C'est la CNAM qui est affectataire de cette nouvelle recette, mais en contrepartie elle transfère au FSV des taxes affectées (CSSS additionnelle, fraction du forfait social) pour un montant équivalent. Par ailleurs, l'annualisation du calcul des allègements de cotisations sur les bas salaires réduit le montant de ces exonérations d'environ 1,8 Md€ en année pleine et accroît d'autant les cotisations perçues par les régimes concernés. Le gain correspondant est transféré au FSV sous la forme d'une fraction de taxe sur les salaires (soustraite à l'ancien « panier » de recettes). Au total, 3,85 Md€ de recettes supplémentaires sont apportées au FSV qui prend en charge à due concurrence une partie des dépenses engagées au titre du minimum contributif par la CNAV et les régimes alignés. Le FSV sert donc ici d'intermédiaire pour des recettes destinées pour l'essentiel au régime général (à hauteur de 3,5 Md€).

Une autre novation importante de l'année 2011 est **la disparition du « 1<sup>er</sup> panier » de recettes fiscales** finançant les allègements généraux de cotisations et l'affectation directe des recettes correspondantes aux branches du régime général. A la différence des années précédentes, celles-ci conserveront en 2011 l'excédent de ces recettes par rapport au montant des allègements, qui est estimé pour 2011 à 1,7 Md€. Les comptes du régime général seront améliorés d'autant.

Par ailleurs, le schéma de financement associé à la reprise de dette de 2011 a comporté le transfert de la CNAF à la CADES de 0,28 point de CSG (soit 3,3 Md€ en 2011). La CNAF a reçu en compensation le produit de trois recettes fiscales pour un rendement estimé à 3,5 Md€ en 2011.

Enfin, des recettes supplémentaires sont apportées au régime général par la hausse du taux de cotisation « accidents de travail » et par l'augmentation des droits tabac qui découle de la hausse des prix de la fin 2010.

Par type de prélèvement, les cotisations sociales connaissent en 2011 une forte progression (5,5%) liée à la réduction des exonérations (annualisation des allègements généraux) et au relèvement de la cotisation « accidents de travail ». La CSG affectée au régime général diminue en raison du transfert de 0,28 point de cette contribution de la CNAF à la CADES, compensé par des recettes fiscales. De ce fait, les impôts et taxes affectés au régime sont en très forte augmentation. Il en est de même des transferts en provenance du FSV du fait de l'élargissement des prises en charge de prestations.

## Une croissance des dépenses de 3,2%

L'augmentation des charges nettes du régime général, qui était de l'ordre de 4,5% par an sur la période 2004-2008, s'est infléchie depuis 2009. Elle est estimée à 3,2% en 2011.

La croissance des prestations nettes du régime général serait pratiquement la même en 2011 qu'en 2010 (3,4% après 3,3%) malgré des revalorisations plus fortes liées au profil de la hausse des prix sur les dernières années. L'augmentation des prestations de retraite, bien que sensiblement ralentie par rapport aux années 2004-2008, resterait la plus forte.

### Croissance des prestations nettes du régime général par branche

	En % par an		
	2010	2011 (p)	2012 (t)
maladie	3,0%	2,8%	4,6%
retraite	4,2%	4,8%	4,2%
famille	2,8%	2,4%	3,6%
<b>Régime général</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,4%</b>	<b>4,3%</b>

Source : DSS/SD6/6A

## **Prestations de retraite : une augmentation encore forte en 2011 ; un impact financier de la réforme surtout sensible en 2012**

Les prestations de retraite servies par la CNAV devraient augmenter de 4,8% en 2011. Cette croissance, nettement inférieure à la tendance moyenne des années 2005-2008 (environ 6% par an), est cependant plus forte qu'en 2010 (4,2 %). L'écart s'explique par une revalorisation des pensions supérieure de près d'un point en 2011 (1,8% en moyenne annuelle contre 0,9% en 2010).

Hors revalorisation, la croissance des prestations de droits propres tend à ralentir en volume. Elle est estimée à 3,2% en 2011 (3,5% en 2010). La réforme des retraites de 2010, qui se traduit par le relèvement de l'âge légal de départ de 4 mois pour les assurés nés après le 1<sup>er</sup> juillet 1951, aurait dès cette année un impact significatif sur le nombre des départs (environ 100 000 de moins que dans une situation sans réforme). L'incidence sur les dépenses est estimée à 260 M€ en 2011.

Le nombre de départs en retraite au régime général, qui a avoisiné 700 000 par an depuis 2007 et atteint 718 000 en 2010, diminuerait ainsi de plus de 10% en 2011 pour se situer autour de 640 000. Dans ce total, le nombre de départs anticipés pour carrière longue, qui a fortement diminué depuis 2009 avec le durcissement des conditions d'accès au dispositif, est estimé à 39 000 contre 45 000 en 2010.

En conséquence, le nombre de retraités du régime général (12,8 millions en 2011), dont l'évolution explique l'essentiel de la croissance des dépenses de prestations, augmenterait moins rapidement en 2011 que sur les trois années précédentes (3% contre 3,5% en moyenne sur la période 2008-2010).

**En 2012**, le relèvement de l'âge légal induirait une réduction de 138 000 départs en retraite (par rapport à une situation sans réforme) et l'économie correspondante sur la masse des prestations atteindrait 1,3 Md€. Compte tenu d'une revalorisation de 2% en moyenne annuelle cohérente avec les hypothèses d'inflation, les prestations servies par la CNAV augmenteraient de 4,2%. Le flux de départs en retraite diminuerait à nouveau autour de 620 000 et la croissance du nombre de retraités connaîtrait une nouvelle décélération.

## **Prestations familiales : l'incidence des revalorisations**

L'évolution annuelle du montant total des prestations familiales est en grande partie déterminée par les revalorisations de la base mensuelle des allocations familiales qui ont fortement varié d'une année à l'autre depuis 2009 en fonction des fluctuations de l'inflation : 3% au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; 0% en 2010 ; 1,5% en 2011. En volume, hors revalorisations, la tendance d'ensemble des prestations, dont les aides à la petite enfance sont la composante la plus dynamique, est une faible croissance, comprise entre 0 et 0,5%.

La masse des prestations familiales augmenterait de 1,5% en 2011 après 0,4% en 2010. Elle serait de l'ordre de 3% en 2012 compte tenu d'une revalorisation plus forte de la BMAF.

## **L'ONDAM a été respecté en 2010 et devrait l'être en 2011**

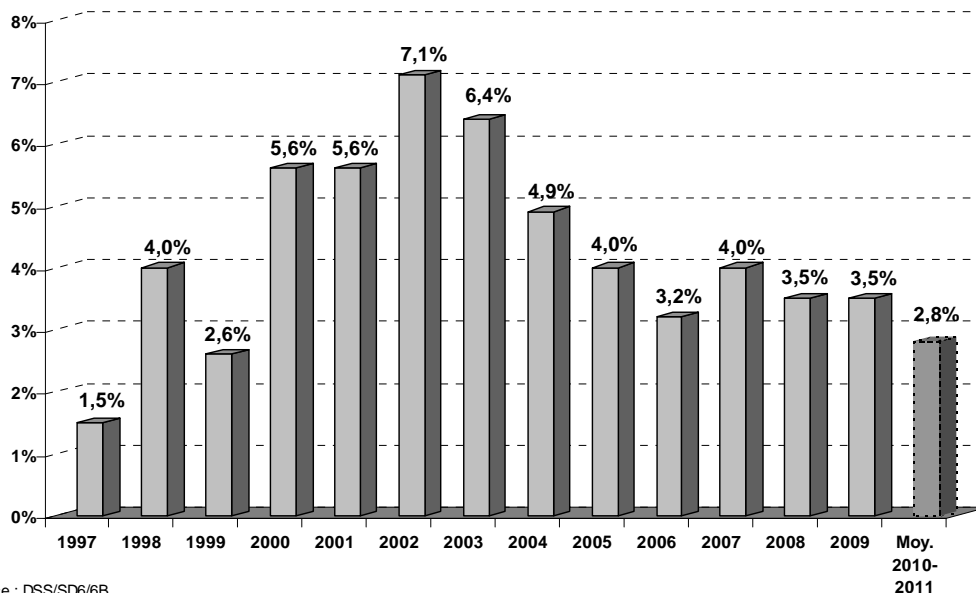
**En 2010**, les dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM se sont élevées à 161,8 Md€, soit 640 M€ de moins que l'objectif. Elles sont révisées à la baisse de 280 M€ par rapport aux estimations de juin. Les provisions constituées au titre de soins effectués en 2010 mais non connus au moment de l'arrêté des comptes des organismes avaient surestimé la consommation de soins de la fin de l'année. La révision à la baisse porte sur les soins de ville (-160 M€) et sur les cliniques (-120 M€).

Au total, la « sous-consommation » de l'objectif a été de 430 M€ pour les soins de ville et de 150 M€ pour les établissements de santé. Par rapport à l'année 2009, les dépenses ont augmenté de 2,2% pour les soins de ville, 2,0% pour les charges relatives aux établissements de santé et 6,8% pour le médico-social.

**En 2011**, l'objectif, fixé à 167,1 Md€, pourrait à nouveau être respecté. Pour les soins de ville, la prévision présentée en juin était un léger dépassement de l'objectif, de l'ordre de 50 M€. Mais la révision à la baisse de la consommation de 2010, et l'analyse des dépenses des premiers mois de l'année, en ralentissement, conduisent aujourd'hui à une prévision plus basse qui devrait permettre le respect de l'objectif voire une légère sous-consommation. Les dépenses de soins de ville augmenteraient d'environ 2,7%. La croissance serait plus forte qu'en 2010 pour les honoraires médicaux et dentaires alors que la plupart des autres postes (honoraires paramédicaux, produits de santé, transports) connaîtraient un ralentissement. La progression des indemnités journalières resterait soutenue (environ 3,5%) malgré une légère décélération.

Sur l'ensemble des deux années 2010 et 2011, la croissance des dépenses d'assurance maladie serait de 2,8% par an contre 3,5% par an en moyenne sur les quatre années précédentes (période 2006-2009).

### Evolution des dépenses dans le champ de l'ONDAM



Source : DSS/SD6/6B

Le graphique présente les évolutions moyennes constatée et prévisionnelle des dépenses dans le champ de l'ONDAM pour les années 2010 et 2011 de manière à neutraliser les évolutions très atypiques de la consommation de soins observées entre décembre et janvier dernier.

**En 2012**, avant prise en compte de toute mesure d'économie, les dépenses du champ de l'ONDAM progresseraient de 4,1%. Ce taux intègre l'évolution prévisible des prestations remboursées, compte tenu de la prévision d'exécution de l'objectif 2011, ainsi que les mesures nouvelles de dépenses prévues pour 2012.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie pour 2012 proposé par le PLFSS correspond quant à lui à une progression des dépenses de 2,8% à champ constant contre 2,9% dans la LFSS pour 2011.

### Les résultats par branche en 2011

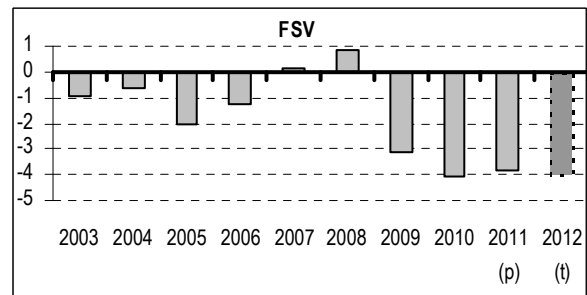
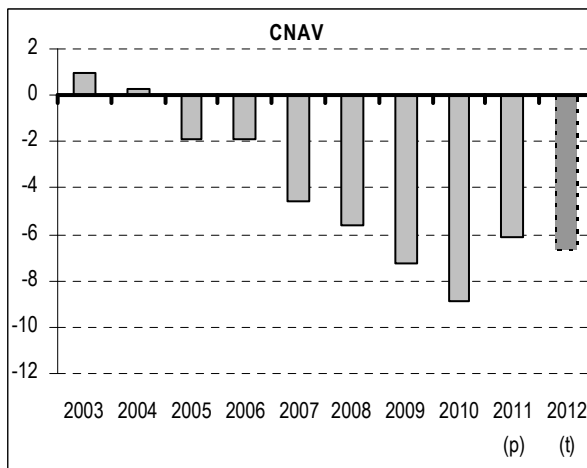
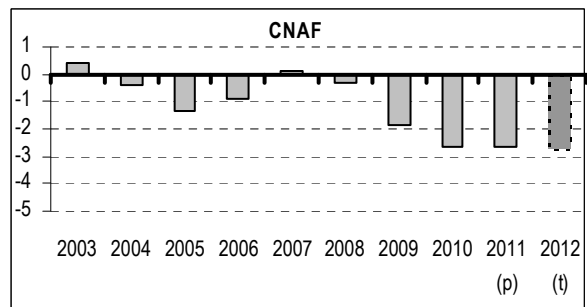
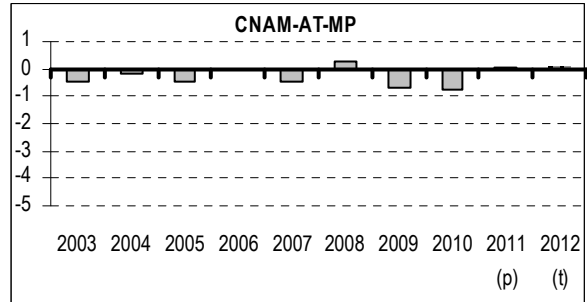
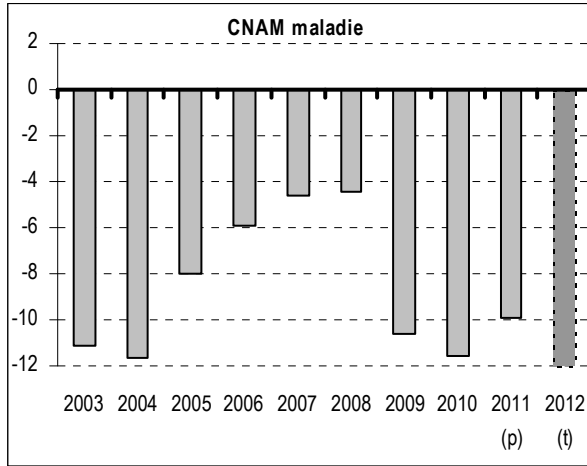
Le déficit de **la branche maladie** serait réduit de 1,7 Md€ en 2011. Ses produits, bénéficiant de l'accélération des cotisations et d'une forte augmentation des recettes fiscales, progresseraient de 4,1% en 2011, soit 1,4 point de plus que ses charges (2,7%).

**La branche retraite** est celle dont le déficit se réduirait le plus en 2011 (de 2,8 Md€) grâce aux recettes nouvelles décidées dans le cadre de la réforme des retraites. Ces recettes concentrées sur le FSV ont en fait bénéficié principalement à la CNAV sous la forme d'une prise en charge par le fonds d'une partie du minimum contributif à hauteur de 3 Md€. Les transferts du FSV à la CNAV, en progression de 27%, atteindraient 19,1 Md€ soit près de 20% des produits de la branche, lesquels augmenteraient de 7,6% en 2011.

Le déficit de **la branche famille**, qui s'est creusé comme celui des autres branches pendant la récession, ne marquerait pas d'amélioration en 2011, se stabilisant au niveau élevé de -2,6 Md€. Les recettes augmenteraient de 4,4%, soutenues par le dynamisme des cotisations et des taxes affectées, mais la croissance des dépenses serait presque aussi forte (4,1%). La dernière étape de prise en charge des majorations pour enfants (passage de 85 à 100%), qui représente environ 780 M€, contribue pour environ 1,5 point à cette augmentation des dépenses.



**Évolution des soldes des branches sur la période 2003-2010**  
(en milliards d'euros)



## La sensibilité du solde du régime général aux principales hypothèses

L'analyse montre que les écarts constatés entre les prévisions et les réalisations s'expliquent principalement par les révisions intervenant sur un petit nombre de variables, dont les deux principales sont la masse salariale du secteur privé et les dépenses d'assurance maladie. On rappelle dans le tableau qui suit l'incidence sur le solde du régime général (et donc sur celui des régimes de base) des écarts possibles des principales hypothèses par rapport à ce qui a été retenu dans ce rapport.

### Sensibilité des résultats du régime général aux hypothèses de prévision (valeur 2011)

En millions d'euros

	CNAM maladie	CNAM AT-MP	CNAF	CNAV	Régime général
Masse salariale du secteur privé : impact d'une hausse de 1 % du taux de croissance	910	100	680	300	1 990
Dépenses maladie : impact d'une hausse de 1 % dans le champ de l'ONDAM	1 340	40			1 380
Inflation : impact d'une hausse de 1 % de la revalorisation des prestations retraite et famille			270	910	1 180

Source : DSS/SD6/6A

Ainsi une variation d'un point de la masse salariale modifie le solde du régime général d'environ 2 Md€ en 2011. Un point de dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM, en plus ou en moins, représente 1,67 Md€ pour l'ensemble des régimes d'assurance maladie et environ 1,4 Md€ pour le régime général.

## Régime général 2009-2012 : produits et charges nets

En millions d'euros

	2009	2010	2011 (p)	2012 (t)
<b>Maladie</b>				
Recettes	138 535	141 834	147 591	152 271
		2,4%	4,1%	3,2%
Dépenses	149 105	153 438	157 508	164 283
		2,9%	2,7%	4,3%
<b>Solde</b>	<b>-10 570</b>	<b>-11 604</b>	<b>-9 917</b>	<b>-12 012</b>
<b>AT/MP</b>				
Recettes	10 415	10 512	11 597	12 040
		0,9%	10,3%	3,8%
Dépenses	11 129	11 238	11 558	11 885
		1,0%	2,8%	2,8%
<b>Solde</b>	<b>-713</b>	<b>-726</b>	<b>39</b>	<b>155</b>
<b>Vieillesse</b>				
Recettes	91 450	93 412	100 501	104 098
		2,1%	7,6%	3,6%
Dépenses	98 683	102 344	106 599	110 736
		3,7%	4,2%	3,9%
<b>Solde</b>	<b>-7 233</b>	<b>-8 932</b>	<b>-6 098</b>	<b>-6 638</b>
<b>Famille</b>				
Recettes	49 562	50 197	52 411	53 873
		1,3%	4,4%	2,8%
Dépenses	51 392	52 884	55 050	56 623
		2,9%	4,1%	2,9%
<b>Solde</b>	<b>-1 830</b>	<b>-2 687</b>	<b>-2 639</b>	<b>-2 750</b>
<b>RG</b>				
Recettes	282 002	287 548	302 787	312 751
		2,0%	5,3%	3,3%
Dépenses	302 348	311 498	321 402	333 996
		3,0%	3,2%	3,9%
<b>Solde</b>	<b>-20 347</b>	<b>-23 950</b>	<b>-18 615</b>	<b>-21 245</b>
<b>FSV</b>				
Recettes	9 989	9 776	13 753	13 998
		-2,1%	40,7%	1,8%
Dépenses	13 151	13 846	17 579	17 989
		5,3%	27,0%	2,3%
<b>Solde</b>	<b>-3 162</b>	<b>-4 070</b>	<b>-3 826</b>	<b>-3 991</b>

Source : DSS/SD6/6A

Les modalités de consolidation pour passer des charges et produits bruts aux charges et produits nets ont été revues en 2011, suite aux recommandations de la Cour des comptes dans son rapport sur l'application des LFSS de septembre 2011. Ces opérations sont décrites dans la fiche 17-6 du présent rapport.

### Ensemble des régimes de base 2009-2012 : produits et charges nets

En millions d'euros

	2009	2010	2011 (p)	2012 (t)
<b>Maladie</b>				
Recettes	161 784	165 157	171 457	176 821
		2,1%	3,8%	3,1%
Dépenses	172 152	176 546	181 272	188 668
		2,6%	2,7%	4,1%
<b>Solde</b>	<b>-10 368</b>	<b>-11 389</b>	<b>-9 815</b>	<b>-11 848</b>
<b>AT/MP</b>				
Recettes	11 834	11 898	13 022	13 446
		0,5%	9,4%	3,3%
Dépenses	12 442	12 569	12 937	13 237
		1,0%	2,9%	2,3%
<b>Solde</b>	<b>-608</b>	<b>-671</b>	<b>85</b>	<b>208</b>
<b>Vieillesse</b>				
Recettes	178 974	183 297	194 335	201 556
		2,4%	6,0%	3,7%
Dépenses	187 895	194 085	202 568	210 541
		3,3%	4,4%	3,9%
<b>Solde</b>	<b>-8 920</b>	<b>-10 789</b>	<b>-8 233</b>	<b>-8 985</b>
<b>Famille</b>				
Recettes	50 053	50 776	52 899	54 370
		1,4%	4,2%	2,8%
Dépenses	51 851	53 461	55 536	57 110
		3,1%	3,9%	2,8%
<b>Solde</b>	<b>-1 797</b>	<b>-2 685</b>	<b>-2 637</b>	<b>-2 740</b>
<b>Ensemble des régimes de base</b>				
Recettes	393 995	401 929	421 482	435 739
		2,0%	4,9%	3,4%
Dépenses	415 689	427 462	442 082	459 103
		2,8%	3,4%	3,9%
<b>Solde</b>	<b>-21 694</b>	<b>-25 533</b>	<b>-20 599</b>	<b>-23 364</b>

Source : DSS/SD6/6A

Les modalités de consolidation pour passer des charges et produits bruts aux charges et produits nets ont été revues en 2011, suite aux recommandations de la Cour des comptes dans son rapport sur l'application des LFSS de septembre 2011. Ces opérations sont décrites dans la fiche 17-6 du présent rapport.